

## Zone étudiée

QP Clos Du Roy - Centre Ville - Vierzon (QP018004)

## Zones de comparaison

Commune 2020 : Vierzon

EPCI 2015 : CC Vierzon-Sologne-Berry

EPCI 2020 : CC Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt

En raison de l'évolution de certaines limites territoriales, les contours des zones de comparaison communale ou EPCI en dernière géographie peuvent différer de ceux de la fiche de l'année précédente.

## Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Part des ménages imposés (%)	19,2	37,6	39,1	41,4

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

## Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommation (en euros)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Médiane	610	1 420	1 460	1 530
Premier quartile	110	790	860	960
Troisième quartile	1 280	1 960	2 000	2 060
Taux de bas revenus (%)	67,8	33,7	31,3	27,9
Rapport interdécile (D9/D1)	///	12,8	9,9	7,5

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

## Distribution des revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
Médiane	1 040	1 480	1 510	1 570
Premier quartile	780	1 080	1 100	1 160
Troisième quartile	1 400	1 920	1 950	2 000
Taux de pauvreté (%)	51,0	23,7	22,0	19,4
Rapport interdécile (D9/D1)	3,1	3,1	3,0	3,0

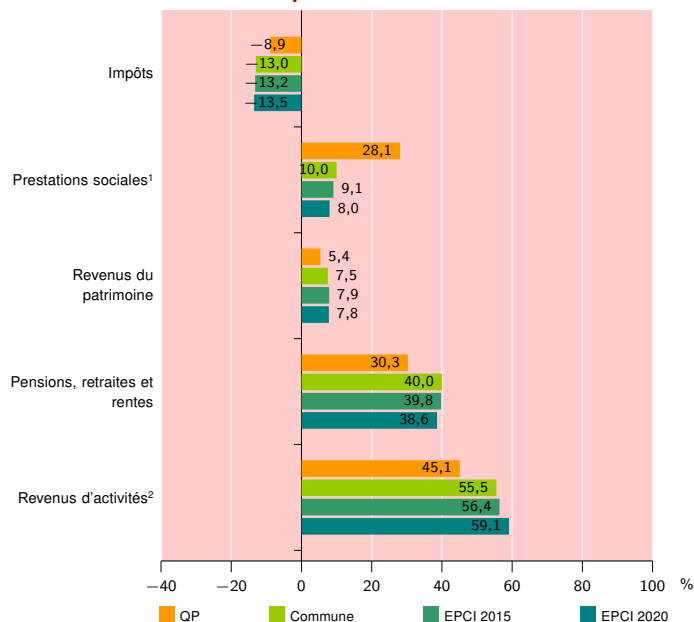
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

## Foyers allocataires ou bénéficiaires couverts

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2020
<b>Foyers allocataires CAF</b>	<b>1 573</b>	<b>6 269</b>	<b>7 045</b>	<b>8 339</b>
Prime d'activité (PPA)	459	2 065	2 315	2 764
Revenu de solidarité active socle (RSA socle)	516	1 472	1 577	1 736
Allocation adulte handicapé (AAH)	262	1 031	1 111	1 205
<b>Bénéficiaires Cnam</b>	<b>3 438</b>	<b>22 751</b>	<b>26 915</b>	<b>34 087</b>
Bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire (C2S) <sup>1</sup>	1 370	3 901	4 161	4 471

<sup>1</sup> La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 1er novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).  
Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2019, Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 01 janvier 2020

## Structure des revenus disponibles



<sup>1</sup> Prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement

<sup>2</sup> Dont indemnités de chômage

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

## Signes conventionnels utilisés

s : secret statistique (y compris entre indicateurs et entre zones géographiques)  
nd : donnée non disponible ou non diffusable (ex. mauvaise qualité de géolocalisation)  
/// : donnée non calculable (ex. pas d'EPCI 2015)

**Avertissement** : Suite à l'avis du 8 novembre 2018 de l'Autorité de la statistique publique (ASP), portant sur la labellisation des statistiques sur les bénéficiaires de prestations légales, la Cnaf produit désormais les données définitives d'un mois de droit extraites à m+6 au lieu de m+2 auparavant, dans l'optique d'une amélioration de la qualité des données produites. Depuis le millésime 2018, les données au 31 décembre sont issues d'une extraction à m+6, ce qui peut entraîner une rupture de séries avec les millésimes précédemment diffusés.

Dans le cadre de cette démarche, certaines séries ont été exclues de la labellisation. C'est le cas des variables portant sur la part des prestations dans les ressources des foyers allocataires, qui présentent des limites quant à leur interprétation. Il s'agit en effet d'indicateurs composites sous forme de ratio, dont les données du dénominateur (revenus) ne sont pas contemporaines de celles du numérateur (prestations), et couvrent un champ tronqué. Ces variables ne seront donc plus diffusées par l'Insee.